

4401 – V. LAHAYE
FV

Compte Rendu Sommaire
de la Réunion du Conseil de Communauté
du 13 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 juin à vingt heures, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à l'auditorium du Conservatoire de Musique à VERDUN, sous la présidence de M. Samuel HAZARD, Président.

Etaient présents : MM. Alain ANDRIEN représenté par Monsieur BROCARD, Yves PELTIER, Jean-Pierre MOREL, Christian JACQUES, Maurice MICHELET, Julien DIDRY, Daniel LEFORT représenté par Monsieur BEAUMET, René MATHIEU, Louis KUTSCHRUITER, Gérard GERVAISE, Patrick MAGISSON, Jean-Marie ADDENET, Claude ANTION, Raphaël CHAZAL, Jean-Christophe VELAIN, Bernard GOEURIOT, Alain DUCROCQ, Sébastien CORMONT, Pierre REGENT, Antoni GRIGGIO, Pierre JACQUINOT, Yvon SCOTTI,
Mmes Régine MUNERELLE, Marie-Claude THIL, Angélique SANTUS, Annie ALBERT, Claudine DUPUIS, Marie Jeanne DUMONT, Jacqueline BRABANT, Christine PROT, Dominique RONGA, Angéline DE PALMA-ANCEL, Yvonne COLLIGNON, Marie-Claire QUENCEZ, Dominique GRETZ, Khadija BERREHLI, Jennifer GHEWY.

Absents et excusés : MM. Pierre LIBERT, Jean LAVIGNE, François-Xavier LONG, Jean VERNEL, Charles SAINT-VANNE, Armand FALQUE, Philippe COLAUTTI, Patrick CORTIAL, Gilbert PROT,
Mmes Sophie PEUQUET, Sylvaine VAUDRON, Josiane LECLERCQ,

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2120-20 du Code Général des Collectivités territoriales :

- Monsieur Jacques CHAMP à Monsieur Jean-Pierre MOREL
- Monsieur Jean-Pierre LAPARRA à Monsieur Yves PELTIER
- Monsieur Jean-François THOMAS à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur Sébastien CORMONT à Madame Marie-Claire QUENCEZ (jusqu'à la délibération 17-0613)
- Monsieur Philippe DEHAND à Madame Dominique RONGA
- Madame Sylvie WATRIN à Madame Christine PROT
- Madame Sandrine JACQUINET à Monsieur Yvon SCOTTI
- Monsieur Gérard STCHERBININE à Madame Jacqueline BRABANT.

Date de la convocation le 1^{er} juin 2017 adressée avec l'ordre du jour et affichée le 7 juin 2017.

Monsieur le Président propose d'inscrire en complément à l'ordre du jour, au titre des questions diverses le point suivant :

- 7.8 Fonds de solidarité au titre des événements climatiques de très grande intensité intervenus en mai-juin 2016 – Réfection de la voirie d'accès à la Nécropole Militaire de Chattancourt et des placettes au n° 14 et 17 Grande Rue – Substitution de la Communauté d'Agglomération à la Commune de Chattancourt.

et de retirer de l'ordre du jour les points suivants :

- 5.7 Convention de mutualisation 2015 – 2024 : Avenant n° 1.
8.5 Convention avec l'Association Meusienne de Prévention pour la mise en œuvre de la Camaraderie.

Monsieur le Président énumère les questions qui seront mises à l'ordre du jour.

Celles-ci ayant été acceptées, il ouvre la séance.

. 17-0601 1.1 AUTORISATION DU LANCEMENT DE MARCHE DE FOURNITURE D'EQUIPEMENTS TRANSPORTEURS SCENIQUES (MODIFICATION DE LA PROCEDURE) – PROGRAMME 07 1 14 11.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que suite à une première procédure publiée sous forme de la procédure d'appel d'offres restreint, le Président a décidé de classer sans suite ladite procédure n'ayant obtenu qu'une seule réponse, considérant qu'une seconde publication a été effectuée sous une procédure différente : la procédure concurrentielle avec négociation, considérant l'exposé de la situation, **décide** d'approuver le lancement sous cette nouvelle procédure et d'autoriser Monsieur le Président à mener les négociations avec les trois candidats retenus puis à signer le marché avec le prestataire retenu à l'issue des phases de négociations. Pour rappel, le coût d'acquisition de ce système est estimé à 1 249 598 € HT.

. 17-0602 1.1 CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA CAGV RELATIVE A DES TRAVAUX DE VOIRIE EN TRAVERSEE D'AGGLOMERATION A VERDUN.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que le Conseil d'Agglomération du Grand Verdun va réaménager le carrefour formé par la RD 603 (Avenue de Paris/Voie Sacrée), la RD34 (Rue du Chauffour) et la rue de la Scance (voie communale) - ce projet concerne également la rue du Chauffour, considérant la convention proposée par le Conseil Départemental, considérant son objet, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le Conseil Départemental relative à l'aménagement de ce carrefour à Verdun.

. 17-0603 1.1 MARCHE N° C155204 – PLANTATION D'ARBRES, D'ARBUSTES, ROSIERS, PLANTES VIVACES ET TRAVAUX LIES, ANNEES : DE 2015 A 2019 – AVENANT N° 1.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant le marché C155204 passé avec l'entreprise IDVERDE pour les années 2015 à 2019 sur l'ex-communauté de communes de Verdun, considérant que dans le cadre de ce marché, l'entreprise entretient des pieds d'arbres nécessitant un désherbage or l'article 68 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a interdit toute utilisation de produits phytopharmaceutiques à compter du 1^{er} janvier 2017, considérant que le CCP dudit marché doit être modifié en conséquence, considérant que le prix unitaire de la nouvelle prestation s'élève à 7,70 € TTC par arbre, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 tel que proposé ainsi que tous documents afférents à ce dossier sachant que les seuils financiers demeurent inchangés, comme le budget alloué, à savoir 20 000 € pour 2017.

. 17-0604 1.4.1 AMO CHAUFFAGE – AUTORISATION DE CONCLURE UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est engagée sur la rénovation énergétique des écoles et gymnases de la collectivité dans le cadre du programme d'actions TEPCV et que par ailleurs, la collectivité entend également mener une réflexion quant à la gestion "énergétique" de l'ensemble des bâtiments dont elle assure la gestion, considérant que la CAGV et la Ville de Verdun ont souhaité réaliser une étude d'opportunité de la mise en place d'un contrat d'exploitation, considérant la nécessité de mettre en place un groupement de commande constitué de la CAGV et de la Ville de Verdun sachant que la CAGV sera coordonnateur du groupement, considérant le plan de financement prévisionnel et la répartition proposée du coût des prestations, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commande jointe et tout élément s'y rapportant.

. 17-0605 1.4 CONVENTION RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE PORTANT SUR LA REALISATION DE TRAVAUX ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN ET L'OPH DE LA MEUSE – AMENAGEMENT DU QUARTIER D'ANTHOUCARD – PROGRAMME CAGV N° 07 2 822 1.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que la CAGV a réalisé une étude globale de requalification de la voirie, des espaces publics, de l'éclairage public et de l'assainissement sur le quartier d'Anthouard, considérant la nécessité de réaliser des travaux en même temps sur la domanialité OPH de la Meuse, considérant l'intérêt de constituer un groupement de co-maîtrise d'ouvrage entre la CAGV et l'OPH de la Meuse afin de pouvoir mener à bien la réalisation de ce projet dont la CAGV sera le coordonnateur, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à la constitution de co-maîtrise entre la CAGV et l'OPH de la Meuse pour la réalisation des travaux d'aménagement du quartier d'Anthouard.

. 17-0606 1.4 AVENANT A LA CONVENTION MULTIPARTENARIALE RELATIVE A L'EXPLOITATION ET AU FINANCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION MULTIMODALE EN LORRAINE.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant le Système d'Information Multimodale (SIM) destiné à regrouper toutes les informations concernant les transports collectifs mis en œuvre par les Autorités Organisatrices de Transports de la Région Lorraine et à permettre aux usagers de les consulter, considérant l'échéance au 13 février 2017 de la convention afférente, considérant la nécessité de prolonger l'échéance de la convention multipartenariale jusqu'à la fin du contrat de partenariat public privé prévue au 23 avril 2019, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 3 à la dite convention et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette décision sachant qu'à ce titre la CAGV sera redevable annuellement de 1 797 € TTC.

Arrivée de Madame GHEWY.

. 17-0607 1.5 REGULARISATION DE PRESTATIONS DE CONDAMNATION DE BAIES EFFECTUEES – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL CONCERNANT LES PRESTATIONS COMMANDEES PAR LA CAGV.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, considérant que les prestations de condamnation de baies commandées à VARNEROT par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun pour un montant de 1 740,00 € TTC ont été réalisées dans leur intégralité, considérant qu'il est proposé de mettre en place un accord transactionnel qui permettra d'indemniser l'entreprise pour sa prestation et d'éteindre le risque contentieux, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à signer un accord transactionnel avec la société VARNEROT sur la base des éléments énoncés ci-avant.

. 17-0608 3.5 LOGEMENT DE FONCTION TYPE 5, 1 RUE ROBERT SCHUMANN : FIN DE LA MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE LA CAGV

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, considérant que le bien en question doit revenir après déclassement dans le patrimoine privé communal afin d'être loué par contrat de location de droit privé, **décide** de prendre acte de cette désaffectation et d'autoriser Monsieur le Président à signer le procès verbal modificatif portant sur la fin de la mise à disposition qui devra être effectif au 1^{er} juillet 2017.

. 17-0609 3.6 VERDUN/SECTEUR DE REGRET : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TREFONDS POUR PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EVACUATION DES EAUX USEES EN DOMAINE PRIVE

A l'unanimité des votants (Monsieur le Président n'a pas pris part au vote), le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que la pose de réseaux d'assainissement dans le hameau de Regret a nécessité le passage d'une canalisation gravitaire en PVC de diamètre 200mm sur le fond des

parcelles sises du 38 au 62 rue de Clermont, entre la rue de l'Abreuvoir et le Chemin du Moulin, considérant que France Domaine a déterminé l'indemnité à allouer aux propriétaires concernés à 24 € par mètre linéaire (valeur janvier 2017), **décide** d'autoriser Monsieur le Président à régulariser les conventions de servitudes afférentes auprès des propriétaires, sachant que celles-ci devront faire l'objet d'un enregistrement auprès du service de la Publicité Foncière et à signer tout document nécessaire à la régularisation de cette opération.

. 17-0610 3.6 SIVRY LA PERCHE : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TREFONDS POUR PASSAGE D'UNE CANALISATION DES EAUX USEES EN DOMAINE PRIVE.

Par 44 Voix Pour – 1 Abstention (M. MAGISSON) – (Mme ALBERT ne prend pas part au vote), le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que la pose de réseaux d'assainissement sur le territoire de Sivry la Perche a nécessité le passage d'une canalisation de refoulement de diamètre 110mm à travers 8 parcelles et d'une canalisation gravitaire de diamètre 200mm sur 12 parcelles, considérant que France Domaine a déterminé le montant de l'indemnité à allouer aux propriétaires concernés à 2,20 € le mètre linéaire, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à régulariser les conventions de servitudes afférentes auprès des propriétaires, sachant que celles-ci devront faire l'objet d'un enregistrement auprès du service de la Publicité Foncière et à signer tout document nécessaire à la régularisation de cette opération.

. 17-0611 3.6 THIERVILLE SUR MEUSE, IMMEUBLE SIS 64 RUE DE LA LIBERATION (SALLES DE PHOTO-DANSE-MINI NAUTIQUE) AFFECTE A LA COMPETENCE "CONSTRUCTION, FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN D'EQUIPEMENTS CULTURELS" : PROCES-VERBAL DE FIN DE MISE A DISPOSITION.

A l'unanimité des votants (M. ANTION ne prend pas part au vote), le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que la commune de Thierville a manifesté son souhait de récupérer cet immeuble en vue de l'aliéner, considérant l'exposé de la situation, **décide** la sortie de cet immeuble de la compétence "Culture" de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et **autorise** Monsieur le Président à signer le procès-verbal de fin de mise à disposition afférent étant précisé que ce transfert, en commun accord avec la commune de Thierville, prendra effet au 1^{er} juillet 2017.

. 17-0612 LOGEMENTS ATTRIBUES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE ET PAR CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC ASTREINTE.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que depuis le 1^{er} mai 2016, tous les agents bénéficiaires de concessions de logement antérieures au 11 mai 2012 ne peuvent plus en bénéficier dans les mêmes conditions, considérant l'exposé de la situation, considérant la liste des logements attribués par nécessité absolue de service, considérant qu'il n'y a pas de logement attribué par convention d'occupation précaire avec astreinte, **décide** de valider les emplois ouvrant droit au bénéfice d'un logement de fonction par nécessité absolue de service ou d'une concession précaire avec astreinte, assortis des contraintes associées tels que proposés et **décide** de retenir le mode d'évaluation forfaitaire plus avantageuse pour les agents.

. 17-0613 4.2 PERSONNEL CONTRACTUEL ESTIVAL.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 4 mai 2017, considérant les recrutements nécessités par les accueils collectifs de mineurs estivaux et par le dispositif Adosphère, considérant que l'enveloppe globale et maximale votée de 40 000 € sera utilisée à la fois pour des recrutements en personnels saisonniers (contrats fondés sur l'article 3 alinéa 2 de la loi 84-53) mais également pour des recrutements de personnels en contrat d'engagement éducatif (CEE), **décide** d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux recrutements tels qu'indiqués et de fixer les rémunérations afférentes telles que proposées.

Arrivée de Monsieur CORMONT qui reprend son pouvoir.

. 17-0614 7.1 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – ANNEE 2016.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération, **prend acte** de la communication du bilan annuel 2016 des acquisitions et cessions immobilières de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun tel que proposé qui sera annexé au Compte Administratif 2016.

. 17-0615 7.1 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER COMMUNAUTAIRE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES "SITE CHICAGO", "PAYS DE VERDUN", "PARKINGS FERMES", "ORDURES MENAGERES", "WAMEAU", "MARRONNIERS", "ASSAINISSEMENT", "TRANSPORT".

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que le compte administratif et le compte de gestion 2016 sont précisément concordants, **approuve** chacun des comptes de gestion du trésorier communautaire, étant précisé que les comptes de gestion 2016, les comptes administratifs 2016 et les documents annexés resteront déposés dans les Archives de l'Hôtel de Ville.

. 17-0616 à 17-0624 7.1 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN ET SES BUDGETS ANNEXES (SITE CHICAGO – PAYS DE VERDUN – PARKINGS FERMES – ORDURES MENAGERES – MARRIONNIER – WAMEAU – ASSAINISSEMENT – TRANSPORT).

A l'unanimité et en l'absence de son Président, le Conseil de Communauté d'Agglomération **décide** d'approuver :

* le compte administratif 2016 relatif au budget principal de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun dont les résultats de l'exercice sont les suivants :

+ 1 220 345,73 € pour la section de fonctionnement
- 690 134,70 € pour la section d'investissement.

* le compte administratif 2016 relatif au budget annexe Chicago de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun dont le résultat cumulé est de – 91 662,40 €

* le compte administratif 2016 relatif au budget annexe Pays de Verdun dont le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement se traduit par un déficit de 93 382,65 €.

* le compte administratif 2016 relatif au budget annexe stationnement parcs fermés dont le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement se traduit par un excédent de 12 601,54 €.

* le compte administratif 2016 relatif au budget annexe ordures ménagères dont le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement se traduit par un excédent de 100 654,90 € sur lequel une affectation à la section d'investissement sera déterminée par délibération.

* le compte administratif 2016 relatif au budget annexe Marronniers dont le résultat cumulé est de – 41 603,81 €

* le compte administratif 2016 relatif au budget annexe Wameau dont le résultat cumulé est de 7 235,83 €.

* le compte administratif 2016 relatif au budget annexe transport dont le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement se traduit par un déficit de 447 721,76 €.

* le compte administratif 2016 relatif au budget annexe Assainissement dont le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement se traduit par un excédent de 384 772,19 € sur lequel une affectation à la section d'investissement sera déterminée par délibération.

. 17-0625 7.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, en application de la nomenclature M 49, **décide** d'affecter à la section d'investissement la somme de 384 227,72 €.

. 17-0626 7.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, en application de la nomenclature M 14 concernant le budget principal et dans le cadre de l'affectation du résultat de fonctionnement, **décide** d'affecter à la section d'investissement la somme de 3 000 000 €.

. 17-0627 7.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE "ORDURES MENAGERES" DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, en application de la nomenclature M 49, concernant le budget annexe Ordures Ménagères, considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est de 52 074,27 €, **décide** d'affecter à la section d'investissement 52 074,27 € (article 1068) et **prend acte** des inscriptions budgétaires reprises dans le budget annexe Ordures Ménagères de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun :

Chapitre 002 (recettes)	
Résultat de fonctionnement reporté	12 539,90 €
Chapitre 001 (dépenses)	
Résultat d'investissement reporté	48 279,27 €

. 17-0628 7.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET ANNEXE PARKINGS FERMES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, en application de la nomenclature M 14 concernant le budget annexe parkings fermés, considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est nul, **décide** de ne voter aucune affectation à la section d'investissement.

. 17-0629 7.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE PAYS DE VERDUN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, en application de la nomenclature M 14 concernant le budget annexe Pays de Verdun, considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est nul, **décide** de ne voter aucune affectation à la section d'investissement.

. 17-0630 7.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, en application de la nomenclature M 14 concernant le budget annexe transport, considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est nul, **décide** de ne voter aucune affectation à la section d'investissement.

. 17-0631 7.1 TAXIS – REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : TARIF

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que les taxis bénéficient d'emplacements réservés pour stationner leur véhicule et qu'à ce titre, ils doivent s'acquitter d'une redevance fixée par décision de l'Assemblée délibérante, considérant que ce pouvoir relève maintenant de la compétence du nouvel E.P.C.I., ceci dans le cadre du transfert de compétence des pouvoirs de police, **décide** de fixer le tarif de la redevance d'occupation du domaine public pour les taxis à 105 euros par an.

. 17-0632 7.1 TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES A COMPTE DU 10 JUILLET 2017.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant la délibération prise le 15 mars 2017, considérant la nécessité de fixer un tarif spécifique pour la semaine de trois jours du 28 au 30 août 2017, **décide** d'adopter les tarifs tels que présentés pour les accueils de loisirs extrascolaires intercommunaux à compter du 10 juillet 2017, pour les petites et grandes vacances.

. 17-0633 7.1 TARIFS DE L'ADOSPHERE.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun organise un dispositif d'accueil et de loisirs pour les jeunes de 11 à 17 ans cet été, du 10 juillet au 25 août 2017, du lundi au vendredi, appelé l'Adosphère, considérant l'exposé de ce dispositif labellisé dans le cadre du PIA par l'ANRU Jeunesse, considérant les tarifs proposés, considérant qu'il n'est pas prévu de tarif hors CAGV, **décide** d'adopter les tarifs pour l'Adosphère tels qu'indiqués.

. 17-0634 7.5 SUBVENTIONS D'EQUILIBRE AUX GESTIONNAIRES D'ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE DANS LE CADRE DU CEJ INTERCOMMUNAL AU TITRE DE L'ANNEE 2017.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, considérant la délibération du 8 novembre 2016, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions financières avec les gestionnaires d'actions dans le cadre du CEJ pour l'année 2017 telles que proposées, procéder au paiement des reliquats au titre de la subvention d'équilibre réelle 2016 tels qu'indiqués, procéder au paiement des acomptes au titre de la subvention d'équilibre prévisionnelle 2017 tels qu'explicités.

. 17-0635 7.5 SUBVENTION D'EQUILIBRE AU LAEP "LA MAISON DES PEITTS PAS" DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AU TITRE DE L'ANNEE CIVILE 2015.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, **décide** de verser au CSC Cité Verte la subvention d'équilibre d'un montant de 8 800 €. En contrepartie, la CAF a déjà reversé à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun la somme de 3 032,77 € au titre du financement de cette action et **autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à celle ci.

. 17-0636 7.5 PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION D'UNE PLATEFORME DE E-COMMERCE SUR LE PAYS DE VERDUN.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant la précédente délibération du 4 mai 2017 autorisant le Président à lancer le projet de réalisation d'une plateforme de e-commerce sur le nord du Pays de Verdun, considérant le plan de financement final proposé, **décide** de valider le plan de financement tel que proposé, d'engager la collectivité à prendre en charge la différence induite par l'éventuel refus d'une des subventions sollicitées et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision.

. 17-0637 7.6 PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLAIRITE.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que les écoles de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun sont amenées à accueillir des enfants qui résident en dehors du territoire et qui disposent d'une dérogation, considérant qu'il est proposé qu'à compter de la rentrée scolaire 2017-2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun ne demande pas de participation aux communes extérieures dont elle accueille les enfants, et dans un accord de réciprocité, les mêmes communes ou intercommunalités concernées ne demandent pas de participations financières pour les enfants du territoire du Grand Verdun scolarisés sur leur territoire, étant précisé que dans le cas d'une demande de remboursement des frais de scolarité d'une commune extérieure pour l'accueil des enfants du territoire du Grand Verdun, la CAGV facturera les frais de scolarité des enfants de ladite commune

fréquentant une école du territoire, après concertation des communes (ou intercommunalités) concernées, comme le prévoit l'article L212-8 du code de l'éducation, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à appliquer la mesure dans les conditions telles qu'énoncées.

. 17-0638 7.10 TARIFS CONSERVATOIRE

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant la volonté d'harmonisation des tarifs des écoles de musique implantées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, un rattrapage a été réalisé sur les tarifs du conservatoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun en 2016 et doit se poursuivre en 2017, considérant les différents tarifs proposés, **décide** leur application à compter de la rentrée 2017/2018.

. 17-0639 7.10 FIXATION DE LA TAXE "VOIES NAVIGABLES DE France" (V.N.F.) AU VU DE REALISATIONS CONSTATEES EN 2016.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que le budget annexe assainissement paie une contribution d'occupation du domaine public fluvial à l'Etablissement Public "Voies Navigables de France", considérant que ces participations sont répercutées sur l'utilisateur par le paiement d'une taxe "V.N.F.", afin de couvrir le montant annuel des contributions payées à VNF, **décide** de fixer à 0,0147 € la taxe V.N.F. à partir du 1^{er} juillet 2017 sachant que le taux V.N.F. est actuellement de 0,0124 €/m³.

. 17-0640 7.10 PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES – CREANCES ETEINTES.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que le Trésorier Communautaire nous informe qu'il n'a pu recouvrer des titres de recettes émis au cours des exercices 2015, 2016 et 2017, considérant les jugements du Tribunal d'Instance de Verdun éteignant juridiquement les dettes, **décide** de considérer ces créances comme éteintes, celles ci représentant une somme totale de 1 071,50 €.

. 17-0641 8.1 REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que les accueils de loisirs périscolaires sont organisés par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, considérant l'exposé de la situation, considérant le règlement intérieur modifié proposé pour l'année 2017/2018, **décide** de valider le règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour l'année 2017-2018 tel que présenté.

. 17-0642 8.5 MODIFICATIONS DE LA PROGRAMMATION 2017 DU CONTRAT DE VILLE.

A l'unanimité des votants (Mme BRABANT ne prend pas part au vote), le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant la délibération du 5 avril 2017, considérant les erreurs matérielles intervenues, **décide** d'attribuer les subventions au titre de la politique de la Ville telles que présentées.

. 17-0643 8.5 PARTICIPATION AU BUDGET ANNEXE DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 février 2017, considérant le budget annexe créé et la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun au titre de la politique de la Ville, **décide** d'affecter 8 000 € prévus au budget politique de la ville sur le budget annexe du PRE.

. 17-0644 8.5 CONVENTION AVEC EXPRESSION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant le programme de réussite éducative (PRE), considérant la mise en place d'une action permettant un lien étroit entre des élèves de CM2 et de 6^{ème} en créant de petits scénarii visant à faire comprendre le passage en 6^{ème} et les règles de vie et de fonctionnement d'un collège, considérant que le prestataire retenu est l'association Expression pour un montant de 3 000 €, **décide** d'autoriser Monsieur le Président, conformément à la délibération du 7 février 2017 concernant le portage juridique du PRE, à signer la convention afférente avec l'association Expression.

. 17-0645 8.5 AVENANT A LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que par délibération du 3 mai 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun est signataire avec l'Etat et l'office public de l'habitat de la Meuse (OPH de la Meuse) d'une convention d'utilisation de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, considérant que cette loi complétée par la loi de finances rectificative pour 2016 du 29 décembre 2016 proroge jusqu'en 2020 ladite convention, **décide** de prendre acte de cette prorogation et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant établissant la convention d'utilisation de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties jusqu'au 31 décembre 2020.

. 17-0646 8.7 REMBOURSEMENT DU VERSEMENT TRANSPORT A LA SAS ELRES – BUDGET ANNEXE TRANSPORT.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que par courrier en date du 26 octobre 2015, la SAS ELRES demande à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun – Budget annexe Transport le remboursement des cotisations au versement transport indûment versées pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2015, considérant que les services de l'URSSAF Midi-Pyrénées ont communiqué le montant des sommes versées à tort, **décide** de rembourser à la SAS ELRES la somme de 698,74 €

. 17-0647 8.7 REMBOURSEMENT DU VERSEMENT TRANSPORT A LA SAS ELIOR ENTREPRISE – BUDGET ANNEXE TRANSPORT.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que par courrier en date du 26 octobre 2015, la SAS ELIOR ENTREPRISE demande à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun – Budget annexe Transport le remboursement des cotisations au versement transport indûment versées pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2015, considérant que les services de l'URSSAF Midi-Pyrénées ont communiqué le montant des sommes versées à tort, **décide** de rembourser à la SAS ELIOR ENTREPRISE la somme de 537,04 €.

. 17-0648 8.7 REMBOURSEMENT DU VERSEMENT TRANSPORT A LA SAS SERVICES ET SANTE – BUDGET ANNEXE TRANSPORT.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que par courrier en date du 26 octobre 2015, la SAS SERVICES ET SANTE demande à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun – Budget annexe Transport le remboursement des cotisations au versement transport indûment versées pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2015, considérant que les services de l'URSSAF Midi-Pyrénées ont communiqué le montant des sommes versées à tort, **décide** de rembourser à la SAS SERVICES ET SANTE la somme de 1 067,22 €.

. 17-0649 8.9 PUBLICATION D'UNE BROCHURE GRAND PUBLIC CONSACREE A ATTEL DE LUTTANGE ET A SES COLLECTIONS.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que dans le cadre du projet "Attel de Luttange", est prévue la publication d'une brochure destinée au grand public, considérant les

éléments de ce projet, **décide** d'autoriser la publication de cette brochure ainsi que les différentes opérations liées à celle-ci.

. 17-0650 8.9 REALISATION D'UNE FRESQUE URBAINE PAR AMNESTY A VERDUN – CONVENTION.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant le projet initié par le groupe 445 d'Amnesty International pour défendre les droits humains, à savoir la réalisation d'une peinture murale sur un mur pignon d'un bâtiment propriété de l'Adapeim, situé au rond-point avenue Général de Gaulle/rue de Cumières, considérant que l'ADAPEIM et le Centre Social et Culturel Glorieux Cité Verte apportent leur soutien et leur participation au projet, considérant que la CAGV souhaite apporter son soutien et son partenariat à ce projet, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention telle que proposée avec Amnesty International, l'Adapeim et le Centre Social et Culturel de Glorieux Cité Verte.

Au titre des questions diverses :

. 17-0651 7.8 FONDS DE SOLIDARITE AU TITRE DES EVENEMENTS CLIMATIQUES DE TRES GRANDE INTENSITE INTERVENUS EN MAI-JUIN 2016 – REFECTION DE LA VOIRIE D'ACCES A LA NECROPOLE MILITAIRE DE CHATTANCOURT ET DES PLACETTES AU N° 14 ET 17 GRANDE RUE – SUBSTITUTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION A LA COMMUNE DE CHATTANCOURT.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que suite aux dégâts causés par les intempéries de mai/juin 2016 la commune de Chattancourt s'est vue notifier une subvention de 7 867,70 € représentant 40 % d'une dépense éligible de 19 669,25 € HT, considérant l'exposé de la situation, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à signer le formulaire de confirmation d'engagement de la Dotation de Solidarité Intempéries Mai-Juin 2016 en lieu et place de la Commune de Chattancourt afin de réaliser les travaux en objet et percevoir l'aide octroyée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

VERDUN, le 14 juin 2017

Le Président,
Conseiller Départemental,



Samuel HAZARD.